



Stupéfiant urgent la procureur fait appel

Par **coklico**, le **03/05/2009** à **22:51**

Bonjour,

Ayant un casier vierge jusqu'alors, j'ai été condamnée le 16 nov 2008 à 18mois de surcis/obligation de soin/2ans de mise à l'épreuve pour détention, consommation et cession de stupéfiant.

La Procureur avait requit 10ans ferme

Il s'agissait de 60g d'héroïne trouvé chez moi après perquisition, sur dénonciation.

Je suis une personne insérée (famille boulot appart) et il s'agissait d'achat groupé avec d'autres "toxicomanes insérés" que je connais.

A la suite de cela j'ai entreprit les soins, mais je ne supporte aucun produit de substitution (ça je le savais) et la seule façon pour moi d'arreter c'est de diminuer ma consommation jusqu'à zéro, comme je l'ai fait car j'ai déjà arrêté pendant plusieurs années.

Bref, 3 semaines après je me suis refait prendre avec 5g (et ils ont noté 9 car ils comptent av l'emballage, surement pour faire augmenter le pourcentage national des saisies, et c'est totalement injuste)

C'était à Noël (que j'ai passé en GAV) peut être était ce par clémence (ce n'était pas le même procureur que la 1ere fois), mais j'ai eu la chance de ne prendre que 10mois de surcis en + du 1er jugement.

Ces faits ont cloturé mon année 2008, depuis je me suis bien "reprise en main", j'ai pas eu d'autre choix que de refaire mon sevrage "à ma manière" qui m'a permis, en 1 mois de m'en sortir.

Depuis mars j'ai repri de l'énergie, tourné la page, et voilà que... le 29 mars la Procureur de mon 1er jugement de novembre fait appel !!!

JE VAIS ETRE REJUGEE le 15 MAI 09 par la Cour Appel de Paris

j'en ai pri connaissance par 1 papier délivré par les huissiers audienciers le 7 avril et depuis, je ne dors plus !!

Je ne pensais pas celà possible 4 mois après le jugement, quand on croit que tout est derrière soi...

Je voudrai avoir des témoignages à ce sujet, savoir si c'est mauvais signe ?

la Cour d'Appel est elle + sévère ?

et surtout être sure que leur possibilité d'appel n'est pas soumise à 1 délai qu'ils auraient par chance dépassé.

JE CHERCHE UN AVOCAT, j'ai droit à l'aide juridictionnelle.

J'avais pris les commis d'office pour mes jugements en comparution immédiate mais je n'arrive pas à retrouver le 1er avocat et le second n'était pas super, donc avis aux intéressés

J'espère avoir des réponses rapidement car le temps presse et je suis très inquiète.

Une peine ferme foutrait ma vie en l'air... je perdrai mon appart, mon boulot... !

Merci de votre attention

Par **frog**, le **03/05/2009** à **23:11**

Plouf,

Vu les enjeux, il vaut sans doute mieux prendre un avocat.

Si tu as un boulot et que tu es bien inséré(e), c'est moins mal barré que le "junkie de base" qui agresse des veilles pour se payer son shoot.

Bref, c'est pas en faisant des insomnies que tu vas arranger ton cas. Va voir un avocat et au moins tu pourras te dire que tu auras tout fait de ce qui est dans ton pouvoir.

Courage, et bonne continuation !

Par **coklico**, le **06/05/2009** à **10:29**

merci de votre réponse, c'est bien ce que j'essaye de faire mais c'est un véritable parcours du combattant pour trouver un avocat qui accepte l'aide juridictionnelle : ils refusent tous !

Quelqu'un peut il me dire si il y a moyen de faire reporter l'audience (qui est je le rappelle devant la Cour d'appel) dans seulement 10 jours (mais en fait : 5 jours ouvrés) ?

Aussi, ce jour là, j'ai un réel empêchement avec mon fils qui rentre de voyage scolaire à aller chercher à la gare, serait-ce une raison suffisante, avec un justificatif de l'école ?

Quelles autres raisons puisje invoquer ?

J'ai lu dans des forum qu'il faut se présenter le jour du jugement pour faire le report, mais si ils

refusent étant donné que je serai là, ne peuvent-ils pas me juger tout de même, avec un commis d'office alors qu'aucune défense n'est préparée ?

Et pouvez-vous m'expliquer quelles seront les différences (dans le déroulement de l'audience, la façon dont ils vont argumenter, vont-ils passer + de temps, rentrer + dans les détails) entre la comparution immédiate et le jugement par la cour d'appel ?

Car les avocats m'ont dit qu'à leur niveau c'est pas pareil pour la défense (pas pareil en quoi ?)

Merci de m'éclairer c'est très URGENT

Par **varalta**, le **17/01/2011** à **09:38**

oui la cour d'appel est dure mon fils a pris 12 mois pour récidive, il avait 6 mois de sursis il a pris le double